



GAUCHE 70

Groupement de Gauche et Apparentés du Conseil général de la Haute-Saône

L'EXPRESSION DE LA GAUCHE 70

Bulletin du groupe de Gauche et Apparentés du Conseil général de la Haute-Saône

NUMERO 2012-1 MARS 2012

EDITO : QUELS ÉLUS VOULONS-NOUS POUR LA FRANCE?

Pour ce premier numéro de l'année 2012, je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble de nos lecteurs pour leur assiduité, pour leurs remarques constructives et leurs encouragements qui nous vont droit au cœur.



2012 sera une année charnière où ne sera pas. Sans verser dans un électoralisme qui serait déplacé, il est possible et nécessaire de mettre en exergue un certain nombre d'enjeux.

C'est tout d'abord la place des Collectivités locales et des divers organismes publics ou parapublics dans nos territoires qui fait l'objet de débat.

Les états généraux de la démocratie locale, pilotés par Yves KRATINGER, ont pour vocation de repenser de manière globale la place des élus locaux et des institutions publiques locales, au sens large, dans notre société.

Cela est une bonne chose dans un contexte où ces mêmes élus locaux sont trop souvent stigmatisés par un gouvernement qui n'assume pas toujours ses décisions et sa politique.

2012 sera de manière plus large une année de remise en question pour l'ensemble des élus de la République, tant au niveau national que dans tous les territoires.

Conseiller territorial ou non, le statut de l'élu local et sa fonction précise seront dans tous les cas au cœur des débats « post-présidentiels ».

C'est une chance car nombreux sont aujourd'hui les élus qui doutent de leur mission, de leur légitimité et de la pertinence de leur engagement.

Il est dangereux de mettre toujours un peu plus en cause des élus locaux qui sont pour la quasi-totalité exemplaires.

Les quelques très rares cas de dévoiement, qu'il faut sanctionner avec la plus grande sévérité, ne doivent pas faire perdre de vue que l'immense majorité silencieuse des élus locaux honorent leur mandat, dans un souci permanent d'intérêt général, et bien souvent au détriment de leur vie personnelle et professionnelle.

Il nous faut aujourd'hui trouver un équilibre : les élus de la République d'aujourd'hui et de demain doivent être à la fois exemplaires et respectés pour leur engagement constant pour le bien-être de leurs concitoyens.

C'est selon moi l'un des enjeux fondamentaux tant des échéances électorales à venir, des débats publics qui en découlent, que de la conduite des états généraux de la démocratie locale.

Je m'en réjouis véritablement.

Michel WEYERMANN
1er Vice-président du CG
Président du Groupe Gauche 70

SOMMAIRE :

Editorial :

Quels élus voulons-nous pour la France de demain?

M. WEYERMANN

p.1

Tribune :

La parité en politique, où en sommes-nous?

C. CHAUVELOT-DUBAN

p.2

Zoom sur... :

Action 70

M. FASSET

p.3

Le canton de :
FAUCOGNEY

L. SEGUIN

p.3

Séance de débat :
Santé de proximité

et territoires

6 février 2012

p.4

TRIBUNE :

LA PARITÉ EN POLITIQUE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Depuis l'ordonnance de 1944 adoptée par le Gouvernement provisoire de la République française, les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. Si les femmes participent aux élections politiques dans les mêmes proportions que les hommes, en revanche, elles restent pendant longtemps très minoritaires parmi les élus.

Plus de vingt ans après l'introduction du concept de parité en politique, le bilan reste mitigé. Nous constatons en effet un manque criant des femmes au sein des collectivités, du Parlement et du gouvernement.

Aujourd'hui, sur 33 ministres et secrétaires d'Etat, on ne compte que 8 femmes.

Je regrette cette situation, d'autant qu'en France, il y a 48 % d'hommes pour 52 % de femmes !

Le 6 juin 2000, le Parlement a établi, pour la plupart des élections, la parité au niveau des candidatures dans un certain nombre de cas et, dans d'autres, au niveau des élus.

Il a fallu que, sous la pression des associations et de l'opinion publique, la classe politique admette qu'il n'était pas acceptable que les assemblées élues soient toujours ou presque

composées à plus de 90 % d'hommes.

Mais les nouvelles mesures n'ont pas été adoptées sans difficulté. La parité a aussi ses adversaires. Il nous faut en effet changer les mentalités. Les raisons évoquées sont multiples : l'opposition des militants (masculins) de base, la rareté des candidates féminines, le rejet par les femmes des valeurs (compétition, violence, langue de bois) du champ d'affrontement politique, et surtout la sclérose des mentalités...

L'Union Européenne présente régulièrement de nouvelles priorités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, cette stratégie devant contribuer à améliorer la place des femmes dans le marché de l'emploi, dans la société et dans les postes de décision, y compris dans le milieu de la politique.

Si la parité fait maintenant consensus aussi bien dans les discours que dans l'opinion publique, ces bonnes intentions rencontrent des limites dans la pratique. Nous le constatons tous les jours sur le terrain.

Au sein du Conseil général, on ne compte que 5 femmes sur 32 élu(e)s.

Je suis d'autant plus étonnée car elles sont d'excellentes élues, reconnues

pour leur engagement sur le terrain et la maîtrise de leur dossier.

Je regrette ce conservatisme. Les femmes ne souhaitent pas bénéficier d'une quelconque galanterie, mais bien d'une prise au sérieux de leur engagement, que ce soit en politique ou dans le monde des affaires en général.

La France fait malheureusement figure d'exception et non d'exemple, car il ne peut y avoir de démocratie sans les femmes. La France est même loin derrière des pays comme la Suède ou la Finlande.

Dans le pays des droits de l'homme qui est le notre, je célèbre la journée internationale des femmes.

Car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

A l'occasion de cette journée du 8 mars, je souhaitais rendre hommage à toutes les femmes politiques.

**Claudy
CHAUVELOT-DUBAN**
Conseillère générale (Gray)
Vice-présidente du CG

«Tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de célébrer le 8 mars»

LE RÔLE D'ACTION 70

« Action 70, l'agence de développement économique de la Haute-Saône a été créée il y a 21 ans par le Conseil Général.

En 2008, j'ai succédé à Yves KRATTINGER à la présidence. Je souhaite qu'Action 70 renforce sa présence auprès des entrepreneurs et fasse preuve d'audace et de dynamisme. En tant qu'ancien chef d'entreprise, j'y suis attaché.

Aujourd'hui, ce sont 14 personnes au service des entrepreneurs, des créateurs ou repreneurs d'entreprises en liaison permanente avec les collectivités territoriales. Qu'il s'agisse de la reprise ou du développement d'entreprises, de l'installation, de la

construction de bâtiments industriels ou d'hôtels d'entreprises, de la réflexion sur les projets avec les intercommunalités, Action 70 facilite la réussite du projet de chacun et favorise ainsi la création d'emplois.

Il est nécessaire qu'Action 70 se positionne et soutienne les TPE, PME, et PMI. L'accompagnement de ses structures, que ce soit en terme d'aides au développement, d'aides à la recherche ou à l'embauche de cadres, a pour conséquence de consolider l'emploi, voire de le créer.

Notre statut de SEM, société d'économie mixte, nous permet de nous différencier en tant qu'opé-

rateur immobilier. Nous construisons des bâtiments pour l'industrie et des hôtels d'entreprises, tout ceci au service du développement de la Haute-Saône !

D'ailleurs, nos programmes départementaux de construction de 10 nouveaux hôtels d'entreprises (40 locaux) sur la Haute-Saône, a été judicieux puisque début 2012, près de 75% des locaux sont occupés et plus de 127 emplois ont été créés ou consolidés. C'est aussi cela, l'action publique en faveur du développement que je souhaite porter, en tant qu'élus local.

Maurice FASSETT
Conseiller général (Marnay)
Président d'Action 70



«J'ai souhaité qu'Action 70 renforce sa présence et fasse preuve d'audace»

LE CANTON DE FAUCOGNEY

Le canton de Faucogney s'étend sur 16 communes des Vosges Saônoises au cœur du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Ce territoire de montagne (10 communes) et de piémont (6 communes) compte 4200 habitants, soit 21 habitants au Km². Le périmètre du canton se superpose exactement à celui de la Communauté de Communes des 1000 étangs, synonyme de grands espaces préservés ! La courbe démographique, longtemps orientée à la baisse, enregistre un sursaut depuis quelques années...

Autrefois très industrialisée (filatures, tissages, articles culinaires, forge...), l'économie locale a muté ; aujourd'hui quelques entreprises de pointe (SEB International Service, Knauf Pack Est, Cuisines Gaïo, So-



ciété Européenne de Construction, Pro-Inject...) fournissent encore de nombreux emplois.

La situation géographique du canton de Faucogney, à quelques encablures des RN 57, 19, 66 et de la gare TGV de Remiremont, lui ouvre de nouvelles perspectives de développement...

Petite Cité Comtoise de Caractère au riche patrimoine historique, Faucogney-et-La-Mer est aussi la porte du plateau des 1000 étangs, résolument tournée vers l'avenir. Ce joyau de la Haute-Saône, entretenu par une agriculture indispensable et respectueuse, est un territoire unique en Europe ! La reconnaissance récente de sa valeur environnementale et le cortège d'activités touristiques de pleine nature qu'il offre, ne demandent qu'à se développer.

La CC des 1000 étangs, qui exerce de manière équilibrée ses compétences économique et touristique, doit encore renforcer l'attractivité et les capacités d'accueil du canton de Faucogney. Elle est soutenue par le Conseil Général, à travers les contrats APPUI+, Habitat 2020, Plan Paysage...

Les politiques traditionnelles du CG70 aident les communes à s'équiper, font progresser le niveau de services et accompagnent les gestionnaires de l'espace (agriculteurs, éleveurs, forestiers) dans la modernisation de leur exploitation et les hébergeurs dans la valorisation de leur patrimoine bâti.

Laurent SEGUIN
Conseiller général (Faucogney)
Vice-président du CG

QUESTIONS ET DÉBATS D'ACTUALITÉ

Lors de la séance du 15 avril 2011, l'Assemblée départementale a fait le choix de mettre en place, durant les séances publiques du Conseil général, un système de questions d'actualité et de débats, sous l'impulsion de la majorité départementale de Gauche. Ces questions et débats sont sensés être amenés à la fois par des élus de la majorité et par des membres de l'opposition, au prorata de la représentation départementale de chaque groupe politique. Je tiens à cet égard à noter la participation toute récente du groupe UMP.

Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de la séance de débat du 6 février dernier, consacré à la démographie médicale et à la santé de proximité. Vous pouvez bien entendu vous procurer les comptes-rendus complets de ces séances sur le site Internet du Conseil général ou en nous contactant par courriel : gauche70@cg70.fr.

Michel WEYERMANN

Président du Groupe de Gauche et Apparentés

SANTÉ DE PROXIMITÉ ET TERRITOIRES (DÉBAT DU 6 FÉVRIER)

Introduction de Michel DESIRE : C'est parce que le problème se pose particulièrement dans le territoire des hauts du Val-de-Saône que j'ai tenu à introduire ce débat.

Dans les territoires, la réalité est simple : l'image du médecin de village n'est plus d'actualité aujourd'hui. Une expression rend compte de cela, celle de « désertification médicale ». Alors, je ne suis pas ici pour instruire le procès des médecins, mais cette désertification tend à accroître la difficulté dans laquelle ils se trouvent quand chacun aspire à un peu plus de temps pour soi ou pour les siens. Nous savons tous ici qu'ils exercent un des métiers les plus difficiles qui soient.

A cela s'ajoute une seconde réalité, celle du vieillissement du corps médical. Cela pose d'autant plus de problèmes que l'exercice de la médecine libérale n'a pas le vent en poupe. De manière globale, il me semble que c'est à la fois tout l'enjeu et tout l'intérêt de ce débat, le système de santé français et l'organisation de l'offre de soins sont aujourd'hui menacés, ou du moins remis en cause.

La désertification médicale n'est pas une fatalité et elle ne doit en aucun cas être vécue comme telle. Les initiatives locales ont pu montrer qu'il était possible d'agir efficacement et concrètement pour assurer à des populations rurales une offre de soins complète. Communes, Intercommunalités ou encore Pays se mobilisent d'ores et déjà dans certaines circonstances pour améliorer l'existant. Le Conseil général doit être, à mon avis, partie prenante dans ces démarches et doit prendre toute sa place dans ces actions.

Intervention de Claudy CHAUVELOT-DUBAN : La tarification de la prise en charge des patients par les centres hospitaliers est utilisée comme un outil de régulation macro-économique. Cela tend à faire disparaître les petites structures hospitalières sans tenir compte du fait de savoir si elles correspondent à un besoin de santé publique ou non. L'objectif affiché est de faire des économies.

Je me demande si ce n'est pas pour faire disparaître du paysage ces hôpitaux de proximité qui sont indispensables pour la santé des populations. Je terminerai mon propos par une question. La réflexion sur la désertification médicale ne doit-elle pas mieux prendre en compte et promouvoir l'offre de soins dispensée par l'hôpital de proximité ?

Intervention de Raoul JUIF : on a du mal à imaginer que le territoire de Lure puisse devenir un désert médical. Il connaît un développement important, une augmentation de la population, et pourtant on nous annonce un désert médical. Il est vrai que le territoire de Lure était chanceux au siècle dernier car il y avait un hôpital. Mais, disait-on, 80 % des gens qui venaient aux urgences, c'était pour de la « bobologie ». Dont acte, les urgences sont fermées .

Nous avons essayé de travailler sur une possible Maison médicale, il y a quelques années. Bien évidemment, le coeur de cette Maison médicale était les généralistes, mais peu voire pas de médecins généralistes voulaient être les leaders d'un tel outil, de cette Maison médicale. Il s'avère aujourd'hui que les choses changent, mais je crois que l'organisation d'un tel outil a besoin d'un accompagnement, et je pense que le Conseil général, comme pilier du développement territorial, en est certainement un des leviers principaux.

Conclusion d'Yves KRATTINGER : Je pense que le Conseil général peut jouer un rôle plus important. Tout d'abord, il est sûr qu'un territoire où il n'y a pas d'offre de soins est un territoire en difficulté. Cela fait partie du développement territorial.

Nous devons penser une approche pour les décennies à venir. Il faut approcher une notion de schéma départemental. Si nous laissons fleurir les choses comme cela, il risque de rester des trous là où il n'y aura pas eu un raisonnement global. Il faudrait un schéma départemental, et je pense que si nous devons l'élaborer, c'est au Conseil général de s'impliquer, en coopérant avec ses voisins.